



Procès-verbal de réunion Du Conseil de Direction

L'an deux mille vingt-trois et le vingt quatre du mois de mai à neuf heure et demi à la salle de réunion de l'école, s'est tenue la réunion du conseil de direction de l'école supérieure d'agronomie sous la présidence de Monsieur le directeur de l'école d'agronomie (ESAM) **Pr. BOUDEROUA Kaddour**.

Etaient présents :

Pr. BOUDEROUA Kaddour

Membres :

Dr BENDAHMANE Leila

Dr LITIM Miloud

Dr ZAIDI Hachemi

Dr BOURMITA Younes

Dr GORINE Mohamed

Dr DJELMOUDI Younes

Dr LABDAOUI Mohamed Zine Eddine

Dr BENKRIZI Nawal

Directeur de l'ESAM- Président du conseil.

Directrice Adjointe Chargée de la Pédagogie.

Directeur Adjoint Chargé de la Post-Graduation.

Directeur Adjoint Chargé des Relations Extérieures.

Chef de département du Second cycle.

Adjoint de Chef de département du Second cycle.

Responsable de l'Incubateur.

Responsable de la Cellule de Communication.

Chargée de L'encadrement des Stages d'Immersion et d'Apprentissage.

Etaient absents:

Dr BELABBES Mohamed (Excusé)

Pr BELHAOUARI Benkhedda (Excusé)

Chef de département du Premier cycle.

Directeur du Laboratoire Biotechnologie Appliquée à l'Agriculture et à la Préservation de l'Environnement.

Ordre du jour :

- 1-Clôture de l'année universitaire.
- 2-Concours grandes écoles.
- 3Finalisation du projet de nouveaux départements.
- 4Règlement intérieur.
- 5-Divers.

La séance a été ouverte à 9h30 par Monsieur le directeur, président du conseil.



Réf.00...../ESAM/2023

Mostaganem le 28-05-2023

1-Clôture de l'année universitaire

Le directeur a tout d'abord ouvert la réunion en soulignant les directives apportés par le ministère et qui sont :

- Le deuxième semestre doit comporter 13 à 14 semaines d'activités pédagogiques avec réalisation de 100% du programme.
- Le congé peut aller **jusqu'au 27 juillet 2023** pour les établissements n'ayant pas rempli les 13 à 14 semaines d'activités pédagogiques.

Par la suite, Monsieur le directeur a affirmé qu'aucune clôture d'année universitaire ne sera accepté pour les niveaux n'ayant pas rempli les closes exprimés ci-dessus.

1-1-Etat d'avancement, perspectives et résolutions du second cycle

Le directeur de l'école a adressé la parole en premier lieu au chef de département du second cycle afin de présenter l'état d'avancement des activités pédagogiques et de tracer les perspectives et les résolutions adéquates.

a-Etat d'avancement des activités pédagogiques

Niveau d'étude	Premier avancement	Deuxième avancement (jusqu'à ce jour)	Avancement restant	Observations
4ème année TAA	70%	90%	10%	Continuité des cours et rattrapage de toutes les activités pédagogiques
4ème année SPA	50%	70%	30%	
4ème année GAF	40%	50%	50%	
4ème année production végétale	60%	70%	30%	
4ème année protection végétale	70%	75%	25%	
4ème année SEE	70%	85%	15%	
3ème année	/	90%	10%	

b-Perspectives et résolutions

Après avoir énoncé l'état d'avancement des activités pédagogiques par le chef de département du second cycle, ce dernier était en accord avec les propos du directeur sur la continuité des activités pédagogiques comme il a été décrit par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Par la suite et avec la concertation de l'ensemble des membres du conseil, il a été dégagé la période des examens ainsi que les modalités de déroulement de ces derniers en concordance avec les autres activités restantes.



Réf.00...../ESAM/2023

Mostaganem le 28-05-2023

b-1-Echéancier de déroulement des examens et des activités restantes de l'ESAM de l'année en cours

Dates	8 juin	10-14 juin	15 juin	18 juin	24 juin	2 juillet	3 juillet	4 juillet	6 juillet	8-16 juillet	17 juillet
Niveaux											
3 ^{ème} année	Arrêt de cours	Oral des stages	Examens			Délibérations	Concours grandes écoles	Délibérations	Délibérations	Rattrapage Et délibérations	Sortie des enseignants
4 ^{ème} année	/		Arrêt de cours	Examens							
5 ^{ème} année	/		Soutenances			Soutenances jusqu'au 10 juillet					

b-2-Conditions de déroulement des examens en parallèle avec les autres activités pédagogiques

Les conditions ont été tirées comme suit :

- les étudiants de 3^{ème} année auront deux examens par jour du 15 juin au 24 juin ;
- les étudiants de 4^{ème} année auront leurs examens du 18 juin au 24 juin ;
- la remise des notes doit être après 48 heures pour chaque examen ;
- les consultations de l'ensemble des modules n'excéderont pas deux jours valables pour le second ou le premier cycle ; deux à trois consultations seront réalisées en même temps dans un même amphithéâtre ;
- l'évaluation orale des stages d'immersion et d'apprentissage aura lieu dans la semaine d'arrêt de cours à savoir du **10 juin au 14 juin** ;
- les soutenances se dérouleront **du 24 juin au 10 juillet 2023** mis à part les 03 jours fériés de l'aïd ainsi que le concours des grandes écoles ;
- les rattrapages ainsi que les délibérations doivent être réalisés **avant le 16 juillet**.

b-3-Choix des spécialités pour les étudiants de 3^{ème} année

Le directeur ainsi que la directrice adjointe chargée de la pédagogie ont demandé au responsable de la cellule de communication s'il était possible de réaliser cette opération sur plateforme. Le responsable de la cellule de communication a affirmé que la plateforme de postulation était fin prête et que l'orientation pourrait être à travers les réseaux médiatisés comme les téléviseurs et le site de l'école. Ce dernier a affirmé que les posters vont être diffusés sur les téléviseurs de l'école réservés au second cycle avec les liens respectifs.



Réf.00...../ESAM/2023

Mostaganem le 28-05-2023

Le responsable de la cellule de communication a ajouté qu'il faudrait sensibiliser les étudiants de 3^{ème} année avec un comité pédagogique que **le choix des spécialités est basé sur ordre de mérite**, ceci, avant les examens.

Cependant, la présentation des spécialités en présentiel sera prévu pour le lundi 12 juin 2023 par les responsables de spécialités avec quelques enseignants du domaine afin de répondre aux questions des étudiants.

Liens des spécialités: <https://www.esa-mosta.dz/sciences-des-sols-et-de-lenvironnement/> <https://www.esa-mosta.dz/gestion-et-amenagement-des-forets/> <https://www.esa-mosta.dz/sciences-des-productions-animales/> <https://www.esa-mosta.dz/sciences-et-technologies-alimentaires/> <https://www.esa-mosta.dz/protection-des-vegetaux/> <https://www.esa-mosta.dz/production-vegetale/>

c-Stage d'immersion et d'apprentissage

Le chef de département du second cycle a déclaré que :

- 31 dossiers de stage des étudiants de 4^{ème} année ont été validés et transmis au service de comptabilité ; et que,
- 115 dossiers de stage des étudiants de 3^{ème} année ont été validés et transmis au service de comptabilité.

1-2-Etat d'avancement, perspectives et résolutions du premier cycle

Malgré sa convalescence, le chef de département du premier cycle a répondu à nos questions par moyens téléphoniques et par réseau social (facebook). L'avancement du premier cycle est tenu dans les normes avec la préparation du concours des grandes écoles.

2-Concours grandes écoles

La directrice adjointe chargée de la pédagogie ainsi que le chef du département du premier cycle ont déclaré que l'affichage des poster pour le concours des grandes écoles demandé par le directeur aura lieu ce lundi du 29 mai 2023.

Concernant les conditions de déroulement du concours il a été décidé ainsi :

- la note d'acceptation étant de **13/20** sans rattrapage ;
- la réception des dossiers de candidature des étudiants externes étant fixée **du 29 mai au 18 juin 2023**.

3-Finalisation du projet de nouveaux départements

Le directeur de l'ESAM a donné la parole au directeur adjoint chargé des relations extérieures pour donner l'avancement du projet d'ouverture des trois nouveaux départements de l'école. Le directeur adjoint chargé des relations extérieures a affirmé que ce projet était en bonne voie et en fin de réalisation. Néanmoins, il restait



Réf.00...../ESAM/2023

Mostaganem le 28-05-2023

deux modalités administratives en instance dont la passation au conseil scientifique ainsi que la passation au conseil d'administration. A cet effet, Monsieur le directeur a annoncé le déroulement de deux conseils scientifiques au mois de juin :

- Premier conseil scientifique : **le 20 juin 2023** ; traitant les dossiers de filières, des départements et des stages de mobilité (**clôturés le 15 juin 2023**) ;
- Deuxième conseil scientifique : la fin du mois de juin ; traitant la validation du cursus et des diplômes.

Monsieur le directeur a ajouté que les travaux de réhabilitation débuteront en été pour être prêt 70 % à la rentrée. Les travaux de réhabilitation concernent la salle 8 qui va être répartie en deux salles équivalentes à deux départements ainsi que la serre pour une salle pédagogique et une salle réservée à l'incubateur.

Le directeur de l'ESAM a déclaré par la suite que l'attribution des activités des nouveaux départements sera pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2023-2024.

4-Règlement intérieur

La directrice adjointe chargée de la pédagogie a énoncé le nouveau règlement intérieur respectif à l'école. Cette dernière a souligné l'importance de la note éliminatoire pour les étudiants de l'ESAM dont son calcul étant la moyenne générale du module multiplié par 0.7 selon le décret exécutif N°16-176 du JORA. L'ensemble des membres étaient d'accord pour l'application de la note éliminatoire au niveau de l'école supérieure d'agronomie de Mostaganem.

Le responsable de l'incubateur a soulevé un problème d'organigramme où la bibliothèque et les départements ne figuraient pas dans l'organigramme énoncé par le règlement intérieur.

Le directeur de l'ESAM a insisté sur un point très important, et, qui est le **civisme**. Il a déclaré aussi que chaque étudiant devra signer un engagement relatif au règlement intérieur en chaque début d'année avant chaque inscription. **Sans signature et approbation de l'étudiant (lu et approuvé) comme il a été décrit ci-dessus, l'étudiant se voit de ne pas recevoir d'attestation d'inscription de l'année en cours.**

5-Divers

En cette partie, le responsable de la cellule de communication a soulevé un point sensible, et, qui est le retour de la formation d'ingénieur au niveau des universités. Pour cela, il a suggéré de réaliser une réunion concernant le programme des classes préparatoires (1^{ère} et 2^{ème} année) ainsi que celle de la 1^{ère} année second cycle en



Réf.00...../ESAM/2023

Mostaganem le 28-05-2023

collaboration avec l'école d'Alger. Cette réunion aura pour but d'uniformiser et d'améliorer les canevas ainsi que la qualité de notre formation.

Le responsable de la cellule de communication a émis une proposition concernant l'heure de pointe du début de matinée. Il a suggéré que les enseignants ainsi que les étudiants débutent leurs activités pédagogiques à partir de 8h30 et non à 8h. Il a suggéré aussi que la dernière heure de la matinée sera attribuée à une unité transversale pour sauvegarder la sortie à 12h30. Ainsi, l'enseignement de ces unités transversales seront sous forme hybrides (1 heure en présentiel et le reste sur la plateforme). **Le directeur approuvé l'idée et elle sera mise en essai l'année prochaine pour une période d'un mois (4 semaines).**

Monsieur le directeur a aussi mis le point sur les activités des PFE au niveau des laboratoires pédagogiques. Il a été décidé comme suit :

- aucun n'étudiant n'accédera aux laboratoires pédagogiques sans son encadreur respectif ;
- l'heure de sortie étant à 16h30. Au delà, aucune présence ne sera tolérée sans promoteur ;
- le délai affecté pour chaque travail exprimé dans la fiche d'engagement doit être respecté ;
- la directrice adjointe chargée de la pédagogie est chargée d'afficher ce règlement dans les plus brefs délais.

La séance a été levée à 11h30 par Monsieur le directeur, président du conseil.

Le président du CDE - ESAM

